



REGIE AUTONOME MULTI- SERVICES D'AGADIR

AVIS D'APPEL D'OFFRES

(Séance Publique)

Le Mercredi 02 février 2022, il sera procédé à la salle de réunion de la RAMSA en séance publique à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix ci-après :

Appel d'offres n°	Objet	Estimation des coûts des prestations (DH TTC)	Caution provisoire (DH)	Date de visite des lieux (à 10 heures)	Date limite de remise des prospectus	Observations	Heure limite de remise des offres
01/2022	Mise en place d'un système de gestion de projets et portefeuilles	480 000,00	7 000,00	-	-	-	09:00
02/2022	Assistance, soutien logistique et évaluation pour le recrutement d'agents en faveur de la RAMSA	240 000,00	3 500,00	-	-	-	09 :30
03/2022	Mise à niveau du système de dégrillage de la STEP Anza	1 824 000,00	27 000 ,00	18/01/2022	02/02/2022 à 10:00	Réservé PME	10 :00
04/2022	Travaux de renforcement et mise à niveau des équipements de dégrillage et hydraulique de la station de relevage du port	726 960,00	10 000,00	18/01/2022	02/02/2022 à 10:30	Réservé PME	10 :30
05/2022	Audit technique du contrôle de la qualité d'eau potable	240 000,00	3 500,00	-	-	-	11 :00

***Les prospectus prévus à l'article 19 du règlement de consultation doivent être présentés dans un pli fermé séparément des dossiers de la soumission.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement aux bureaux du Département Approvisionnements et Moyens Généraux au siège de la RAMSA à l'adresse suivante : Régie Autonome Multi-Services d'Agadir, Rue 18 Novembre, Quartier Industriel Agadir, BP 754, Tél : 05-28-82-96-00/05-28-22-30-30, Fax : 05-28-22-01-15. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma. Les concurrents ayant téléchargé le dossier d'appel d'offres doivent obligatoirement renseigner leurs coordonnées sur la dite plateforme.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement relatif aux marchés de la RAMSA.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Direction à l'adresse indiquée ci-dessus ;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit les présenter par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation de la procédure des marchés publics ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 16 du règlement de consultation.